

REGLEMENT DE JEU

Jeu interactif OVHcloud

Article 1 : Présentation du Jeu

La société OVHcloud, dont le siège social est situé 2 RUE KELLERMANN à 59100 ROUBAIX inscrit au RCS sous le numéro 424761419 (ci-après dénommée « **OVHcloud** ») organise un jeu interactif instant gagnant sans obligation d'achat intitulé « JEU interactif OVHcloud » (ci-après dénommé « **le Jeu** »).

OVHcloud est accompagnée dans l'organisation du Jeu par MCI Group France group France, SAS au capital de 520 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro

414 540 252 et dont le siège est sis 25 Rue Anatole France – Levallois Perret (ci-après dénommée « **MCI GROUP FRANCE** » ou « **l'Agence évènementielle** »).

Le Jeu se déroule du 17 septembre au 19 novembre 2026 le cadre de l'évènement SUMMIT AI 2026 (ci-après « **l'Evènement** ») et sera introduit aux participants via le formulaire d'inscription à l'Evènement.

Le présent règlement (ci-après le « **Règlement** ») définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au Jeu est gratuite et est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans au moins au jour de sa participation au Jeu, résidant en France métropolitaine à l'exclusion des salariés de la société OVHcloud et toute personne ayant participé à l'organisation de ce Jeu.

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité.

Il est expressément rappelé que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Le présent Règlement prévaut sur tous les documents (notamment publicitaires) relatifs au Jeu. Le non-respect dudit Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle d'un lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- S'inscrire à l'Evènement accessible via le formulaire d'inscription accessible à l'adresse : <https://summit.ovhcloud.com/fr/> et cocher la case « Je souhaite participer au jeu concours « Summit 2026 » et j'ai lu et accepte le règlement du dit jeu concours. »

- Se rendre à l'Évènement à la date de celui-ci.

Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation. Toute participation incomplète ou non conforme au présent Règlement ne saurait être prise en compte et ne pourrait faire l'objet d'aucune réclamation.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies dans le présent Règlement ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Ne seront prises en considération que les participations correctement effectuées et validées chaque jour pendant la durée du Jeu.

Article 4 : Dotation du Jeu et attribution de la dotation

La dotation globale du Jeu est répartie ainsi :

- 1000 lots, dont la description et la valeur sont 1000 t-shirts collectors édités pour le Summit AI 2026 d'une valeur unitaire de dix (10) euros. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Article 5 : Sélection des gagnants

Le Jeu désignera les 1000 premières personnes inscrites à l'Évènement.

Tout gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

OVHcloud se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés.

Article 6 : Echange des prix

En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre leur contre-valeur en espèces, ou autre lot à la demande des gagnants, ni être cédés.

Cependant, OVHcloud se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé, par un lot équivalent si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

Elle se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances l'exigent.

Article 7 : Limitation de responsabilité

OVHcloud ne saurait voir sa responsabilité engagée de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots, de défaillance technique, des risques inhérents à toute connexion et transmission, d'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et pour tout autre cas.

Article 8 : Données personnelles

Les termes employés avec une majuscule dans le présent article, et qui n'aurait pas été défini dans le Règlement de Jeu, ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (le « Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD »).

OVHcloud informe le participant qu'elle collectera et traitera des Données à caractère personnel le concernant (ci-après, les « Données Personnelles »), en qualité de Responsable de traitement, pour les finalités suivantes :

- Gestion administrative, dont la prise en compte de la participation des participants ;
- Exécution et suivi du Règlement, en ce compris la détermination des gagnants des lots la remise des lots ;
- Suivi des litiges et des différends relatifs au Règlement, ainsi que l'exécution des décisions et des jugements.

Les traitements de Données Personnelles effectuées par OVHcloud est fondé sur l'exécution d'un contrat (en l'espèce, le Règlement de Jeu) auquel le Participant est parti ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à sa demande. Les Données Personnelles relatives au participant collectées par OVHcloud sont les suivantes :

- Noms et prénoms ;
- Adresse email

Les Données Personnelles relatives aux gagnants collectées par OVHcloud sont les suivantes :

- Noms et prénoms ;
- Adresse email

Le Participant est informé et accepte, dès son inscription au Jeu, que les Données Personnelles qu'il devra fournir, s'il s'avère être l'un des gagnants du gros lot (cf. données relatives aux gagnants ci-dessus), pour l'organisation de la mise en œuvre de son lot lui seront demandées par MCI GROUP FRANCE ou OVHcloud via son email.

Le participant est informé que la communication de l'ensemble des Données personnelles précitées est obligatoire pour participer au Jeu.

OVHcloud divulgue les Données personnelles du participant, le cas échéant, à ses sous-traitants, au sens du RGPD ainsi qu'aux destinataires suivants :

- Pour la gestion administrative : MCI GROUP FRANCE en charge de gérer la relation avec le participant ;
- Pour la collecte des Données personnelles : la société Appcraft

OVHcloud met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées, et notamment des mesures physiques, matérielles et logicielles, pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des Données Personnelles relatives au participant, et les protéger contre tout accès, utilisation, détournement, modification, divulgation ou destruction par des personnes non autorisées.

OVHcloud conservera les Données personnelles relatives au participant pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du samedi 20 juin 2026.

Les Données personnelles relatives au participant sont traitées au sein de l'Union européenne. Le participant peut exercer son droit d'accès, son droit de rectification et d'effacement, son droit de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, ainsi que son droit de retirer son consentement au traitement de ses Données personnelles (si le traitement est fondé sur son consentement – ce qui serait le cas d'une utilisation de ses Données personnelles à des fins de prospection commerciale), ainsi que son droit d'opposition en s'adressant à OVHcloud, par courrier postal à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données

OVH SAS
2 Rue Kellermann
59100 Roubaix

ou par e-mail [**dpo@ovh.com**](mailto:dpo@ovh.com) ou en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le Site Internet d'OVHcloud ([disponible ici](#)).

Pour accéder à sa demande, il pourra être demandé au participant de communiquer la photocopie de l'un de ses titres d'identité portant sa signature.

Le participant peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (telle que la CNIL) s'il estime que le traitement de ses Données personnelles par OVHcloud viole la Réglementation sur les données personnelles.

Article 9 : Droit à l'image

Dans le cadre de l'événement, OVHcloud et l'Agence événementielle (ou toute société sous-traitante) pourront procéder à la captation de photographies et d'enregistrements vidéo sur lesquels les participants et les gagnants sont susceptibles d'apparaître.

En participant au Jeu, chaque participant autorise, à titre gracieux, OVHcloud à fixer, reproduire, représenter et diffuser son image, sa voix et, le cas échéant, son nom et son prénom, captés à l'occasion de l'événement, aux fins de communication interne et externe, promotionnelle et commerciale d'OVHcloud, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, notamment : sites internet et intranet d'OVHcloud réseaux sociaux (notamment LinkedIn, Instagram, X, YouTube), supports imprimés, newsletters et présentations institutionnelles.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 2 [deux] ans à compter de la captation.

Elle n'emporte aucune cession des droits du participant à des fins étrangères à la communication d'OVHcloud; en particulier, l'image du participant ne pourra être exploitée dans un contexte susceptible de porter atteinte à sa dignité ou de le dénigrer, ni être associée à des produits ou services tiers sans son accord.

Les photographies et enregistrements constituent des données à caractère personnel traitées conformément à l'article Données personnelles du présent règlement. Chaque participant dispose à tout moment du droit de retirer son consentement et d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, en écrivant à [**dpo@ovh.com**](mailto:dpo@ovh.com). Le retrait du consentement vaut pour l'avenir et n'affecte pas la licéité des diffusions antérieures.

Article 10 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 11 : Force Majeure et Responsabilité

La responsabilité de OVHcloud ne saurait être engagée si par suite de cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être annulé, écourté, prolongé ou les conditions modifiées, totalement ou partiellement. Les Participants ne pourront réclamer aucune indemnisation à ce titre.

OVHcloud se réserve également le droit de résilier la participation au Jeu en cas de non-respect du présent règlement.

OVHcloud ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

OVHcloud se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

OVHcloud dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées. OVHcloud n'est en aucun cas responsable des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle, professionnelle ou commerciale du participant.

Toute fraude informatique, par quelque procédé technique que ce soit, permettant de fausser le bon déroulement du Jeu est proscrite. La violation de cette règle entraîne l'élimination immédiate de son auteur au Jeu.

OVHcloud pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants. Toute usurpation de compte effectuée par quelque procédé technique que ce soit est également proscrite. Toute usurpation ou tentative d'usurpation de compte devra être signalée à OVHcloud par le participant titulaire du compte s'il en a connaissance.

OVHcloud se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la OVHcloud se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative à la liste des gagnants.

Article 12 : Vérifications des données des participants

OVHcloud se réserve le droit de contrôler les coordonnées des participants ainsi que des gagnants avant la remise de leur lot, chacun des gagnants devant justifier de son identité, de son âge, de sa qualité de résident en France métropolitaine. Ces contrôles seront effectués dans le strict respect de l'article 9 du Code civil. Tout renseignement falsifié, frauduleux, faux, mensonger, incorrect, inexact entraîne l'élimination/annulation de la participation et la non-attribution du lot, le cas échéant. Toute falsification des données entraînera l'exclusion du participant.

Article 13 : Circonstances exceptionnelles

OVHcloud pourra, sans engager sa responsabilité ni devoir aucune indemnité aux participants, en cas de circonstances exceptionnelles étrangères à sa volonté, écourter, proroger, reporter la période de participation voire modifier les conditions du jeu ou annuler le présent jeu. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise du lot, le gagnant ne pourra rechercher la responsabilité de OVHcloud et/ou des sociétés distributrices du lot ou demander sa contre-valeur en euros.

Article 14 : Dépôt du Règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Toute interprétation du présent règlement y compris les cas non prévus seront tranchés souverainement par OVHcloud.

Le règlement est disponible sur demande auprès de l'organisation du Jeu pendant toute la durée du Jeu et peut être obtenu sur simple demande en écrivant à :

OVHcloud
2 RUE KELLERMANN
59100 ROUBAIX

Les frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement sont remboursés (tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite sur la base de 20g) sur simple demande écrite à l'adresse précitée.

Il ne sera effectué qu'un (1) seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 15 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de OVHcloud dans un délai de 10 (dix) jours après sa participation.

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent Règlement sera tranché par OVHcloud, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du Jeu.

Article 16 : Loi applicable

Le présent Règlement et l'organisation du Jeu sont soumis à la loi française.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclaré nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

Fait à Paris , le 21/09/2026